

*Date de dépôt : 23 février 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Travail non déclaré : quel bilan pour les campagnes de l'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Ces 20 dernières années, le secteur de l'économie domestique a connu une mutation importante illustrée par les estimations du nombre de personnes salariées (15 000 en 2000 et 20 000 en 2020, +33%), du nombre de postes de travail générés (équivalents plein temps), de 9 250 en 2000 à 13 000 en 2020, ou encore du nombre d'employeurs et d'employeuses (passé de 18 177 à 30 000 sur la même période, +65%).*

*Dès les années 2000, l'Etat s'est ainsi engagé en faveur de l'assainissement de ce secteur avec pour objectif de garantir une protection sociale de base aux employés concernés, de décharger les employeurs des démarches administratives correspondantes, et d'assurer une transparence optimale des relations de travail. C'est avec cet objectif que le dispositif Chèque service a été créé en 2004.*

*Dès 2008, le développement de Chèque service a été confié à PRO, du fait de son engagement social et solidaire.*

*La masse salariale brute sous gestion dans le cadre du dispositif a augmenté, entre 2004 et 2020, de 4 millions à 84,6 millions de francs.*

*Par ailleurs, toutes plateformes confondues, la masse salariale déclarée dans ce secteur a augmenté de 1 460%, entre 2000 et 2020. Dans ce contexte, le gain pour les assurances sociales se monte aujourd'hui à 42 millions de francs, contre 3,1 millions il y a 20 ans (soustraction du manque estimé pour les assurances sociales).*

*Après une année marquée par la pandémie de coronavirus, lors de laquelle une partie des personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique ont perdu soudainement leurs revenus, et pour certaines sont tombées dans une grave précarité, l'Etat et PRO ont lancé une nouvelle campagne de communication, entendant sensibiliser les parties prenantes aux risques liés au travail non déclaré ainsi que lutter contre la sous-enchère salariale.*

*En date du 15 juin 2020, le canton de Genève par l'intermédiaire du département de la cohésion sociale lançait une campagne de communication dont l'objectif était de rappeler les obligations à respecter par les employeurs de l'économie domestique.*

*En date du 17 septembre 2021, le canton lançait une nouvelle campagne de sensibilisation visant une normalisation de l'économie domestique non déclarée.*

*Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :*

- **Quel bilan l'Etat tire-t-il des deux campagnes de communication menées en 2020 et en 2021 concernant le travail au noir ?***
- **Quels ont été leurs effets sur le nombre de travailleurs non déclarés, en particulier dans l'économie domestique ?***
- **Combien de régularisations ont eu lieu ?***
- **Quelle a été l'augmentation de l'utilisation de Chèque service ?***
- **Quel est le gain estimé pour les assurances sociales ?***
- **Quels ont été les coûts de ces deux campagnes, respectivement celle menée en 2020 et celle menée en 2021 ?***

*L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès le début de la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a collaboré avec l'ensemble des partenaires sociaux et associatifs concernés par le domaine de l'économie domestique afin de rappeler que le contrat-type de travail du secteur de l'économie domestique et les contrats individuels de travail doivent impérativement être respectés, et ce même dans les situations exceptionnelles. Les campagnes d'information ont permis de souligner le fait que chaque employeuse ou employeur est tenu-e de verser le salaire, respecter les congés ou les conditions de résiliation des rapports de travail et qu'il ne peut pas y avoir d'exceptions durant une pandémie, quel que soit le statut de la personne employée.

Il sied de noter en préambule qu'on ne peut pas identifier les demandes de régularisation découlant des campagnes de l'Etat, car ces démarches relèvent de plusieurs critères individuels qu'il n'est pas possible d'isoler.

S'agissant du dispositif Chèque service, la masse salariale brute déclarée pour l'année 2020 se monte à 84 680 949 francs (contre 79 620 835 francs en 2019). Les contributions sociales et fiscales se montent quant à elles à 20 066 239 francs (contre 16 442 647 francs en 2019). A la fin de l'année 2020, le nombre de contrats actifs du dispositif Chèque service était de 11 064 (contre 10 039 en 2019) et le nombre de certificats de salaire établis se montaient à 14 769 (contre 13 409 en 2019), confirmant le rôle positif joué notamment par les campagnes menées par l'Etat de Genève et la Fondation PRO ces deux dernières années. Les chiffres pour l'année 2021 sont en cours de consolidation et seront disponibles à la fin du mois de février.

Concernant le coût total de la campagne menée par l'Etat de Genève en 2020, il s'élève à 25 200 francs (graphisme et diffusion). Le développement des visuels a coûté 4 900 francs. La campagne a été déployée sur les plateformes digitales des journaux Le Temps et la Tribune de Genève. La diffusion de la campagne sur la plateforme digitale de la Tribune de Genève a occasionné un coût de 7 808,25 francs et a été vue 403 530 fois. Le placement sur la plateforme digitale du Temps a coûté 8 615 francs et la campagne a été vue 153 576 fois. Enfin, la campagne a été diffusée durant deux semaines, au début du mois de juillet 2020, sur les écrans des Transports publics genevois (TPG), et ce pour un montant de 3 877 francs.

Le coût des campagnes menées par la Fondation PRO s'élève à 45 650 francs pour 2020 et à 49 771 francs pour 2021.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO